

SITUATION ANNUELLE DE FCPR A.T.I.D FUND (I) ARRETEE AU 31/12/2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de A.T.I.D FUND (I) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de A.T.I.D FUND (I) comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 208 189 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à -161 510 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société ATID Co. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de A.T.I.D FUND (I), ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante :

ATID FUND (I) a pris part au capital de la société SERVICOM IT depuis sa création en décembre 2010 pour un montant de 500 000 DT. Ladite société, située à Testour au Gouvernorat de Béja, bénéficie des avantages fiscaux relatifs au développement régional.

Le Commissaire aux Comptes de SERVICOM IT a mentionné au niveau de son rapport général de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que la société risquerait de perdre les avantages accordés.

Dans le cas où l'incertitude décrite ci-haut se réaliserait, la participation de SERVICOM IT ne serait plus prise en compte dans le calcul du ratio d'emploi des fonds dans les investissements prévus par l'article 21 de la loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissements telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Ce qui ramènerait ce ratio de 70,26% à 62,68% (en dessous du ratio minimum de 65%).

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (A.T.I.D Co) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

F.C.P.R ATID FUND (I)
BILAN arrêté au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	6 108 451
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		6 108 451
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	4.2	142 163
	b- Disponibilités		142 163
AC3-	Créances d'exploitation		
	a- Dividendes et intérêts à recevoir		0
			11 617
	Total Actif		6 250 614
			5 955 317
<u>PASSIF</u>			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	4.3	20 464
PA2 -	Créditeurs divers	4.4	21 961
			14 776
	Total Passif		42 425
			35 240
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 -	Capital	4.5	6 621 461
CP2 -	Sommes distribuables		-413 272
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-251 762
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-161 510
	Actif Net		6 208 189
			5 920 077
	Total Passif et Actif Net		6 250 614
			5 955 317

F.C.P.R ATID FUND (I)
ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
PR 1 -	Revenus du portefeuille titres	0	11 617
PR2 -	Revenus des placements monétaires	4.6	22 613
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	0	34 230
CH1 -	Charges de gestion des placements	4.7	-148 990
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	-146 322	-114 760
CH2 -	Autres charges	4.8	-16 876
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-161 510	-131 636
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-161 510	-131 636
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0
	Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	449 622	-390 030
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	288 112	-521 666

F.C.P.R ATID FUND (I)
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	288 112	-521 666
a- Résultat d'exploitation	-161 510	-131 636
b- Variation des plus (ou moins) value potentielle	449 622	-390 030
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	0	0
b / Rachats	0	0
Variation de l'actif net	288 112	-521 665
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	5 920 077	6 441 742
Fin de période	6 208 189	5 920 077
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	6 600	6 600
Fin de période	6 600	6 600
Valeur liquidative	941	897
AN6 - Taux de rendement annuel (%)	4,87%	-8,10%

Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2013

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : A.T.I.D FUND (I).

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK), N° 88 avenue Hédi CHAKER – 1002 Tunis.

Taille du fonds : Six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2009 du 18 novembre 2009 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Couvrant la période allant de la date de l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier (C.M.F) jusqu'au jeudi 25 mars 2010 et ce quelque soit le montant souscrit. Cette période a été prolongée jusqu'au 23/04/2010 selon mise à jour du prospectus du mois d'avril 2010 visé par le CMF sous le numéro d'enregistrement 10-005

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) et la société ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY.

Société de gestion : La société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY » société anonyme au capital de 560 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) société anonyme au capital de 50 millions de dollars américains.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK).

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformités aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers de FCPR ATID FUND (I) doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1. Les titres de participation Fonds au capital des sociétés s'élèvent au 31/12/2013 à 6 108 451 DT, et se détaillent comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nb d'actions détenues	Nb d'actions de la Société	% de détention au 31/12/2013	Base d'évaluation au 31/12/2013	En exploitation en 2013	Valeur d'acquisition	Plus ou moins value potentielle cumulée	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Actions non cotées							4 440 000	-501 281	3 938 719	3 419 720
SERVICOM IT - SA	Technologie de l'information	50 000	230 000	22%	Discounted Cash Flow & Goodwill	Oui	500 000	42 050	542 050	523 050
Novarino Tunisie SA : Ex SIPA INTERNATIONAL Sarl	Industrie alimentaire (boulangerie, pâtisserie..)	1 450	3 150	46%	Valeur mathématique corrigée	Oui	990 000	-675 000	315 000	315 000
ECO BOIS - SA	Industrie (Production de palettes)	9 600	31 200	31%	Méthode du Goodwill	Non	960 000	32 669	992 669	992 669
ROYAL DRINKS- SA	Industrie alimentaire (Eau minérale, naturelle, boissons..)	99 000	1 825 000	5%	Discounted Cash Flow & Goodwill	Non	990 000	99 000	1 089 000	1 089 000
MICKET SA	Fabrication Kits hémodialyse	50 000	992 000	5%	Coût d'acquisition	Non	500 000	-	500 000	500 000
SICAF ATID	SICAF	50 000	850 000	6%	Coût d'acquisition	Oui	500 000	-	500 000	-
Actions cotées							696 990	522 742	1 219 732	789 109
HEXABYTE - SA	Services informatiques	116 165	2 083 334	6%	Cours boursier au 31 décembre 2013 = 10,5 dt	Oui	696 990	522 742	1 219 732	789 109
Obligations convertibles en actions							950 000	-	950 000	
BAROUNI IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE				Coût d'acquisition	Oui	950 000	-	950 000	-
TOTAL							6 086 990	21 461	6 108 451	4 208 829

La variation du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Société	Montant au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	Montant au 31/12/2013
Actions non cotées	3 419 720	500 000	0	19 000	3 938 719
SERVICOM IT - SA	523 050			19 000	542 050
Novarino Tunisie SA : Ex SIPA INTERNATIONAL Sarl	315 000			0	315 000
ECO BOIS - SA	992 669				992 669
ROYAL DRINKS- SA	1 089 000				1 089 000
MICKET SA	500 000				500 000
SICAF ATID	0	500 000			500 000
Actions cotées	789 109		0	430 622	1 219 732
HEXABYTE - SA	789 109			430 622	1 219 732
Obligations convertibles en actions		950 000	0	0	950 000
BAROUNI IMMOBILIERE		950 000			950 000
TOTAL	4 208 829	1 450 000	0	449 622	6 108 451

4.2 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 142 163 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Compte bancaire ouvert chez AL BARAKA BANK TUNISIA	142 163	1 734 871
Total des disponibilités	142 163	1 734 871
Total	142 163	1 734 871

4.3 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 20 464 DT, et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire au titre des produits des placements encaissés	20 464	20 464
Total	20 464	20 464

4.4 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 21 961 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Honoraire du commissaire aux comptes	13 961	6 776
Honoraire Cheikh SALLAMI	8 000	8 000
Total	21 961	14 776

4.5 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 6 621 461 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Note
Taille du fonds	6 600 000	6 600 000	4.6.1
Plus value Titre coté Hexabyte	522 742	92 119	4.6.2
Plus value Titre Royal DRINKS SA	99 000	99 000	
Plus value Titre Servicom IT SA	42 050	23 050	
Plus value Titre Ecois Bois SA	32 669	32 669	
Moins value Novarino Tunisie SA	-675 000	-675 000	
Total	6 621 461	6 171 839	

4.5.1 La taille du fonds s'élève à six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens.

Le nombre de parts constituant le fonds est de 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune. La liste des souscripteurs est présentée au niveau du tableau suivant :

Souscripteur	Nombre de parts	Valeur Nominale en DT	Montant des part en DT
Arab Tunisian Bank (ATB)	1 000	1 000	1 000 000
Société de Promotion du lac de Tunis (S.P.L.T)	5 000	1 000	5 000 000
Société Modern Leasing	100	1 000	100 000
Société Folla Immobilière	250	1 000	250 000
Société Soula Center	125	1 000	125 000
Société Yasmina Center	125	1 000	125 000
Total	6 600	1 000	6 600 000

4.5.2 L'évaluation des titres au 31/12/2013 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'action	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plue value (Moins Value) nominale	Plus value (Moins Value) Totale	Total
Hexabyte	116 165	6,000	696 990	4,500	522 742	1 219 732
ECOBOIS	9 600	100,000	960 000	3,403	32 669	992 669
Royal Drinks	99 000	10,000	990 000	1,000	99 000	1 089 000
Michket	50 000	10,000	500 000	-	-	500 000
Servicom IT	50 000	10,000	500 000	0,841	42 050	542 050
Novarino	1 450	682,759	990 000	-465,517	-675 000	315 000
Barouni immobilière			950 000			950 000
ATID SICAF	50 000	10,000	500 000			500 000
Total			6 086 990		21 461	

4.6 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 0,000 DT contre 22 613 DT au 31/12/2012 soit une diminution de 22 613 DT. Cette rubrique abritait au 31/12/2012 les produits des placements monétaires. En 2013 aucun placement monétaire n'a été effectué.

4.7 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 146 322 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	116 822	119 490
Rémunération du dépositaire	29 500	29 500
Total	146 322	148 990

4.8 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 15 188 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Honoraire du commissaire aux comptes	7 186	6 776
Horaire Cheikh SALLAMI	8 000	10 000
Cotisation CMF		100
Services bancaires et assimilés	2	
Total	15 188	16 876

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	2,112	5,186
Charges de gestion des placements	-22,170	-22,574
Revenu net des placements	-20,058	-17,388
Autres charges	-2,301	-2,557
Résultat d'exploitation (1)	-22,359	-19,945
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Somme distribuables de l'exercice	-22,359	-19,945
Variation des plus (ou moins) values potentielles	68,125	-59,095
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	68,125	-59,095
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	45,766	-79,040
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	68,125	-59,095
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	68,125	-59,095
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur liquidative	940,635	896,981
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,41%	2,41%
Autres charges/actif net moyen	0,25%	0,27%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-2,66%	-2,13%

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds A.T.I.D Co reçoit :

- Une rémunération de base calculée sur la valeur du fonds tel que constatée à la clôture des souscriptions au taux annuel en H.T.VA de un et demi pour cent et encaissable de façon trimestrielle et d'avance. Elle s'élève au titre de l'exercice 2013 à 116 822 DT, et

- une rémunération de performance et de rendement, égale à dix pour cent H.T.V.A, calculée sur les plus-values et les produits des placements réalisés et effectivement encaissés par le fonds. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds «A.T.I.D FUND (I)» au terme de sa durée de vie. Elle s'élève au titre de l'exercice 2013 à 0 DT.

2- Le dépositaire Al Baraka Bank perçoit une commission annuelle forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000) dinars en H.T.V.A. Sa rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile. Elle s'élève au titre de l'exercice 2013 à 29 500 DT.